

Image not found or type unknown



Modifier un acte de propriété

Par **Kinafisabelle**, le **14/11/2016** à **18:57**

Bonjour, nous souhaitons divorcer à l'amiable, cela fait 2 ans que tout est organisé, nous vivons séparément, mon fils est en garde alterné une semaine sur deux, nous avons vendu notre résidence principale et avons partagé. Mais nous avons acquis un appartement en loi scellier, pour ma retraite, c'est moi qui le finance à 100%. Mon mari renonce à ce bien. Est-on obligé de passer par un notaire pour modifier l'acte de propriété?